Motion de la commission de l'informatique et de la communication: «Pour la paix cathodique et le retour en eaux calmes à TV Léman bleu».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la
séance du 10 septembre 2003, dans le rapport M-279 A)

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès des instances dirigeantes de TV Léman bleu pour:

– faire respecter les règles déontologiques en vigueur dans les médias helvétiques, consacrant notamment la séparation claire entre les services commerciaux et les activités journalistiques d'un média;

– mettre en place une convention collective de travail qui tienne compte des spécificités de la chaîne et garantisse les droits de ses employés;

Par ailleurs, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de conditionner l'octroi de sa subvention annuelle à l'application de ces critères.